

car leur connaissance est absolument nécessaire pour répondre aux difficultés soulevées par les ennemis de notre foi.

Dans une première partie nous parlerons du mariage et de sa législation civile au Canada; dans une seconde, du mariage et de ses empêchements; dans une troisième, du mariage et de la loi qui doit le régir et enfin dans une quatrième, du mariage et de sa dissolution, soit par le divorce, soit par la simple séparation de corps et de biens.

Pour la loi ecclésiastique, nous avons puisé nos renseignements dans les théologiens catholiques et surtout dans le récent Décret *Ne temere*, qui expose la doctrine catholique au sujet du mariage ainsi que les conditions dans lesquelles il doit être célébré. Quant aux lois civiles des différentes provinces sur le même sujet, nous avons consulté le code civil de la province de Québec et les Statuts respectifs de ces mêmes provinces ainsi que les ouvrages de quelques jurisconsultes qui ont parlé du mariage et du divorce au Canada, entre autres: Pagnuelo: *Etudes sur la liberté religieuse en Canada*; W. Ernst: *Treatise of marriage and divorce*; J. A. Gemmill: *The practice of the Parliament of Canada, upon bills of divorce*.

---